

Lutte contre le travail illégal

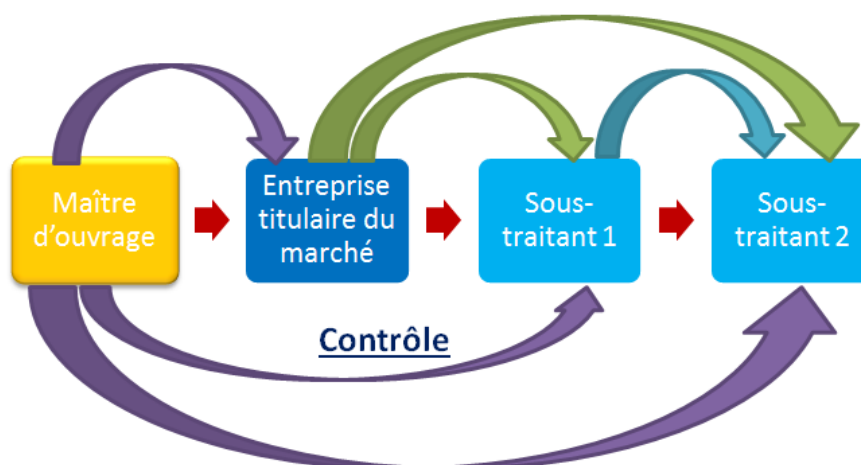
Les chantiers de Haute-Garonne mettent en pratique la nouvelle carte d'identification professionnelle du BTP

Les acteurs de la construction se réjouissent de débuts positifs : témoignages de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne et de Promologis

Conçue pour lutter plus efficacement contre le travail illégal et la concurrence sociale déloyale, la nouvelle carte d'identification professionnelle du BTP est entrée en vigueur le 22 mars 2017.

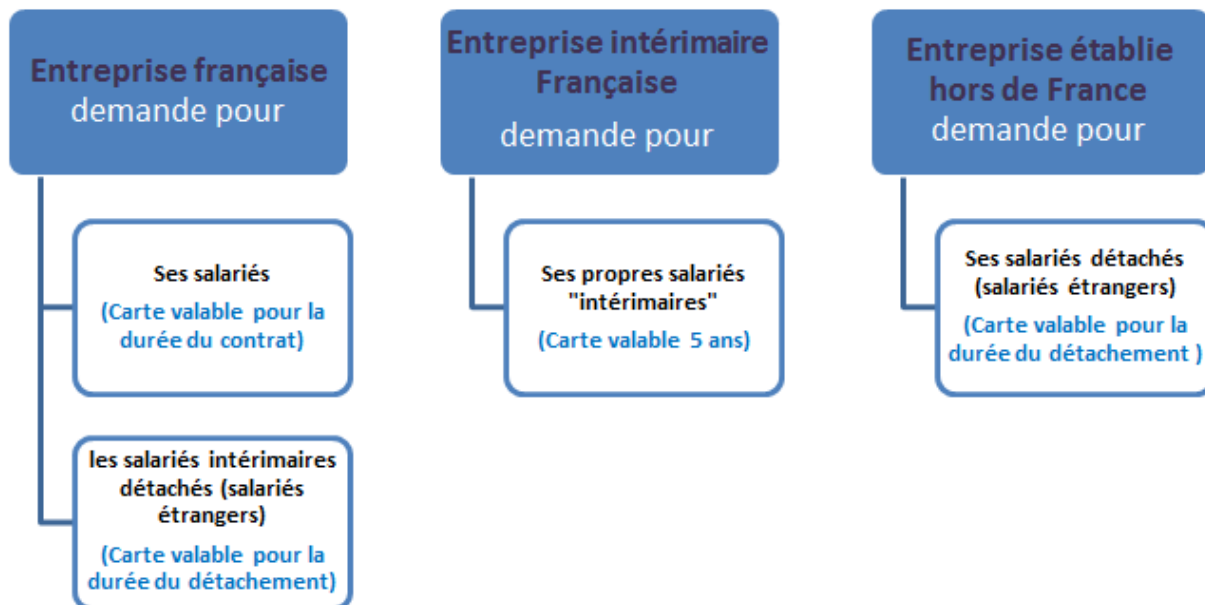
Elle permet de justifier à tout moment, en cas de contrôle, du respect par l'employeur de l'obligation de déclaration et d'information

relative aux personnels présents sur un chantier. A cet effet, elle comporte notamment des informations sur l'employeur et sur le salarié, telle que sa photo et son identité. Un QR code permet aux autorités habilitées (inspection du travail, forces de l'ordre...) et aux donneurs d'ordres (Maitre d'ouvrage, Entreprise titulaire du marché, sous-traitants) de procéder aux contrôles pour vérifier la validité de la carte.



Communiqué de presse

La mesure est immédiate pour les entreprises, françaises ou étrangères, qui font appel au détachement de travailleurs. Celles-ci doivent d'ores et déjà effectuer une demande de carte pour tous les salariés concernés.



Le déploiement est en revanche progressif pour les collaborateurs des entreprises établies en France. L'Occitanie, avec la Nouvelle Aquitaine, est la première région de France à voir en ce printemps 2017 apparaître les nouvelles cartes sur ses chantiers de BTP. Les entreprises du BTP et de Travail Temporaire ont jusqu'au 30 mai 2017 pour les salariés en cours de contrat et doivent faire la demande immédiatement pour les nouveaux salariés.

Quelques chiffres du BTP en Occitanie et Nouvelle Aquitaine (source CIBTPSO)

19.000 établissements qui emploient 100.000 salariés

Au 27 avril 2017, plus de 28.000 cartes ont été délivrées et 26.000 sont en cours de traitement

Communiqué de presse

Une concrétisation dont se félicite **Frédéric Carré, président de la Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de Haute-Garonne (FBTP31)** :

« Notre Fédération est engagée de longue date dans la lutte contre le travail illégal et contre toutes les formes de fraudes, qui génèrent des dégâts économiques et sociaux considérables pour les entreprises respectueuses de la légalité. C'est pourquoi nous avons travaillé activement aux côtés des pouvoirs publics à l'élaboration de ce nouvel outil qui apporte de réelles avancées. Désormais, tous les intervenants sur un chantier peuvent être contrôlés sur des bases objectives avec un process efficace. Après deux mois de mise en pratique, il est clair que le dispositif est bien accepté de tous et contribue, avec d'autres mesures telles que le renforcement des sanctions, à faire reculer les fraudes. »



Un premier ressenti positif partagé par **Philippe Pacheu, président du directoire de Promologis**, en tant qu'acteur créateur de valeur de premier plan dans le département :

« Au-delà du bienfait de la mise en pratique de la nouvelle carte d'identification professionnelle du BTP, il est essentiel de faire perdurer les efforts que nous avons déjà entrepris en matière de RSE depuis plusieurs années pour favoriser les pratiques responsables. Nous avons mis en place de nombreuses actions visant à soutenir l'activité économique locale, la création d'emplois et la lutte contre le travail illégal. A ce titre, en 2016, nous avons signé avec la Fédération du Bâtiment de la Haute-Garonne, la convention ETHIBAT qui formalise notre engagement de lutte contre le travail illégal, le soutien à l'emploi local, et l'exercice d'une « libre concurrence, saine et équitable ». Nous avons également déployé cette même année une politique d'achats responsables qui définit des critères environnementaux, de progrès social et de valorisation du tissu économique local à décliner dans nos procédures de consultation.»





La nouvelle carte BTP en bref

- Procéder à la demande de carte est obligatoire sur l'ensemble du territoire national depuis le 22 mars, pour toutes les entreprises y compris les **entreprises utilisatrices de personnels détachés**.
- Le déploiement progressif s'effectue en 5 temps dans les 13 régions métropolitaines, **jusqu'au 1^{er} août 2017**, pour les salariés et intérimaires **d'entreprises établies en France**, avec un délai de 2 mois pour les demandes de carte.
- La gestion du dispositif est confiée à **l'Union des caisses de France Congés Intempéries BTP**.
- Coût de la carte : une redevance de **10.80 € par salarié**, à la charge de l'employeur, pour la couverture des frais de gestion du dispositif.
- Montant des sanctions en cas de manquements : **2000 € par salarié, 4000€ en cas de récidive et jusqu'à 500 000€** pour le montant total de l'amende.

Un engagement de longue date dans la lutte contre le travail illégal

La Fédération du Bâtiment et des Travaux Publics de la Haute-Garonne assure la promotion et la défense des intérêts moraux et matériels des artisans et entrepreneurs du BTP de Haute-Garonne. Présidée par Frédéric Carré depuis mai 2012, elle agit pour le compte de 650 entreprises, qui représentent plus de 12 000 salariés dans le département.

La Fédération agit depuis plusieurs années pour lutter contre les pratiques de concurrence déloyale qui menacent les emplois dans le secteur de la construction :

1995

- Premiers travaux de réflexions sur la Carte d'identification du BTP.

2007

- Mise en place de la **première carte d'identification du BTP** avec la Caisse des congés payés du BTP. Au total, plus de 2 millions d'exemplaires auront été déployés, avant la généralisation de la nouvelle carte en 2017.

2009

- Elaboration de la méthode de **détection des offres anormalement basse**.

2013

- Signature par la FBTP31 de **conventions de lutte contre le travail illégal** avec la **Directe** et **Oppidea**.

Communiqué de presse

2015

- Lancement officiel de la charte et du label **ETHIBAT** auprès des **entreprises adhérentes** de la FBTP31 (220 entreprises de construction signataires et labellisées en 2017).

2016

- Les 9 grands **bailleurs sociaux** de Haute-Garonne signent une **convention de lutte contre le travail illégal** avec la FBTP31. Leurs engagements se traduisent par la prise en compte du label Ethibat dans leurs consultations.
- Les élus de **grandes collectivités** (Région Occitanie, Département de Haute-Garonne, Toulouse Métropole, Sicoval) présentent, dans le cadre de l'assemblée générale de la FBTP31, leurs plans d'action pour le développement de l'économie locale de la construction. Les élus inscrivent leur action en convergence avec les principes de la démarche Ethibat, pour le maintien d'un emploi légal et local dans la construction.
- 17 entreprises de fournitures de matériaux et équipements du BTP signent la convention « **Ethibat Fournisseurs** » avec la FBTP31, pour une démarche commune de vigilance.
- 5 Fédérations du BTP s'engagent en Occitanie dans la Démarche Ethibat (Gers 32, Hérault 34, Pyrénées Orientales 66, Tarn 81, Tarn et Garonne 82).



Groupe ActionLogement

Promologis, acteur majeur du logement social dans le Grand Sud dont le siège social est établi à Toulouse, accompagne ses locataires dans leurs parcours résidentiel en Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Filiale d'Action Logement et de la Caisse d'Épargne Midi-Pyrénées, Promologis inscrit au cœur de sa mission d'intérêt général une utilité sociale spécifique, celle de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'accès à l'emploi.

Ainsi à travers ses projets immobiliers, Promologis s'engage pour les jeunes actifs, les familles et les préretraités auxquels elle propose à la location des logements qualitatifs à loyers maîtrisés, financièrement abordables.

Parce que tout projet urbain est avant tout un projet humain, Promologis développe une culture de proximité et de qualité de services certifiée Qualibail® et labélisée Habitat Senior Services® par l'AFNOR.

Promologis compte également 2 filiales : Promo Pyrène (coopérative HLM dédiée à la gestion des copropriétés - syndic) et Maisons Claires (coopérative HLM). Zelidom est la marque commerciale qui porte l'activité d'accession à la propriété.

En savoir plus : www.promologis.fr

Contact presse : Caroline Plénacoste – c.plenacoste@promologis.fr – 05 61 10 50 08